

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 2014/060/14

Nos réf. : 2014 - 001337

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE  
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le 22 DEC. 2014

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Président du Conseil Général de  
l'Aude  
Conseil Général de l'Aude - Pôle Aménagement  
Durable  
Direction du Développement, de l'Environnement et  
des Territoires  
Service Aménagement des Territoires  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE Cedex 9

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier - Communes de Tuchan et Paziols (11)**

Par courrier reçu le **21/10/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier AFAF - Commune de Tuchan et Paziols (11) déposé par Commission intercommunale de l'aménagement foncier.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Le Chef du Service Aménagement  
Pour le Préfet et par délégation,

Jean-Emmanuel BOUSHUT